

## ANNEXE 1

### Tarifs de la pause méridienne année scolaire 2026-2027

Le coût moyen de la prestation par enfant et par séance est de 18,57€.

Les frais de garde pouvant donner lieu à une déduction fiscale correspondent à 70% du montant facturé aux familles éligibles.

Les tarifs sont unitaires par séance, ils sont facturés sur la base des réservations déduction faites des absences justifiées par période (nombre de séances x tarifs unitaires). Il y a 5 périodes dans l'année (entre chaque période de vacances).

Pour l'année scolaire 2026-2027, les tarifs des quotients familiaux minima (<426€) restent inchangés par rapport à 25-26.

Le tarif maximum est appliqué à partir de quotient familial 2500€ ; le QF pivot demeure à 1900€.

Il est introduit un tarif « famille monoparentale » pour les parents vivant seuls avec leurs enfants qui se verront appliquer une réduction de 30 % pour les quotients familiaux inférieurs à 426€ et de 20 % pour les QF de 427 à 800€.

La méthode de calcul reste néanmoins inchangée par rapport aux années précédentes.

- Pour cette année :

- **le tarif minimum est maintenu à 0,75€ par fréquentation**

- **Le tarif maximum est fixé à 8,89 € par fréquentation**

- **Le tarif pivot est fixé à 7,12€ (80% de 8,89€)**

**Pour les usagers ne résidant pas sur Grenoble**, les tarifs sont majorés de 50% par rapport au tarif résident.

**Pour les usagers bénéficiant d'un protocole d'accueil personnalisé et qui amènent leur repas**, leur tarif est diminué de 30%.

#### **CATEGORIES DE TARIFS :**

TARIF A\* : Applicable aux enfants, ainsi qu'à leurs correspondants scolaires, remplissant l'une des conditions suivantes :

- Enfants dont au moins un des deux responsables légaux habite sur Grenoble.
- Enfants scolarisés dans un dispositif d'inclusion : ULIS, UPE2A, UEEA, UEMA...
- Enfants venant de l'étranger en tant que correspondants scolaires et séjournant durant l'année scolaire dans une famille relevant de cette catégorie. –
- Enfants résidant à La Tronche et scolarisés à l'école de la Porte Saint-Laurent en application de la convention passée entre les communes de Grenoble et de La Tronche.

TARIF B\* : Applicable aux enfants dont les deux responsables légaux habitent hors de Grenoble, ainsi qu'à leurs correspondants scolaires.

TARIF C\* : Applicable aux enfants souffrant d'une allergie alimentaire et ne pouvant prendre les repas proposés par le service restauration, pour lesquels un protocole d'accueil

**Conseil Municipal du 29 juin 2026**  
**Annexe n°1 à la délibération n°41630**

individualisé (PAI) a été signé. Le tarif s'élève à 70 % du coût total de la fréquentation, correspondant au coût de l'animation.

TARIF D: Applicable aux parents d'élèves délégués de l'école rattachée au restaurant scolaire.  
Maximum de 2 repas par année scolaire.

TARIF E : Applicables aux enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance ou accueillis en UEMA ou en classe externalisée d'IME = 50 % du tarif maximum grenoblois

TARIF F: Applicable aux enseignants, stagiaires ou intervenants extérieurs travaillant dans l'école rattachée au restaurant scolaire sur la base de l'indemnité forfaitaire de repas ( référentiel URSAFF 2026)

TARIF G : Applicable aux intervenants municipaux des services de santé scolaire, sports, éducation musicale... sur la base du coût réel de production et livraison du repas fourni par la cuisine centrale municipale (base du CA 2023)

\* les catégories A, B et C sont déclinés en A', B' et C' pour introduire la tarification « famille mono parentale »

**TARIFS APPLICABLES**

| Tarifs au Quotient CAF |                                                     |                     |                  |                     |                     |
|------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------|------------------|---------------------|---------------------|
|                        | Inférieur ou<br>égal à 426                          | De 427 à<br>800     | De 800 à<br>1900 | De 1901à 2500       | Supérieur à<br>2500 |
| Tarif A                | 0,75 €                                              | De 0,78 € à 7,12€   |                  | De 7,12 € à 8,89 €  | 8,89 €              |
| Tarif A'               | 0,53 €                                              | De 0,62€ à 1,91€    | De 2,39€ à 7,12€ |                     |                     |
| Tarif B                | 1,13 €                                              | De 1,17 € à 10,68 € |                  | De 10,68€ à 13,34 € | 13,34 €             |
| Tarif B'               | 0,79 €                                              | De 0,94€ à 2,87€    | De 3,59€ à 10,68 |                     |                     |
| Tarif C - Grenoblois   | 0,53 €                                              | De 0,55 € à 4,98 €  |                  | De 4,98 € à 6,22 €  | 6,22 €              |
| Tarif C' - Grenoblois  | 0,37 €                                              | De 0,44€ à 1,34€    | De 1,67€ à 4,98€ |                     |                     |
| Tarif C - Extérieurs   | 0,79 €                                              | De 0,82 € à 7,48 €  |                  | De 7,48 € à 9,33 €  | 9,33 €              |
| Tarif C' - Extérieurs  | 0,55 €                                              | De 0,66€ à 2,01€    | De 2,51€ à 7,48€ |                     |                     |
| Tarif D                | Tarif applicable à leurs enfants maximum 2 repas/an |                     |                  |                     |                     |
| Tarifs forfaitaires    |                                                     |                     |                  |                     |                     |
| Tarif E                | 4,45 €                                              |                     |                  |                     |                     |
| Tarif F                | 7,50 €                                              |                     |                  |                     |                     |
| Tarif G                | 4,47 €                                              |                     |                  |                     |                     |